

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2009

Secrétaire de séance : Pascal FANNECHERE – compte rendu séance du 4 mai 2009 adopté à l'unanimité

1° - Révision simplifiée du PLU – Rapporteur JL AZAIS

M. le Rapporteur expose à l'assemblée que lors de sa séance du 15 avril 2008, le Conseil a approuvé définitivement le Plan Local d'Urbanisme.

Cependant, suite à une erreur matérielle, une erreur de zonage a été commise. En effet, tout le secteur comportant les lieux dits Le Marchedieu, la côte du Léonardet, la Pougé et les Grands Champs, a été classé en zone naturelle (N) au lieu de rester en zone agricole (A), tel qu'il était au précédent POS.

Lors de toutes les étapes intermédiaires, ce parcellaire était bien classé en zone A. C'est donc par suite d'une erreur matérielle qu'il s'est retrouvé classé en zone N.

Comme il convient bien sûr de pérenniser et de développer l'activité agricole de la commune, il faut rapidement revenir sur ce classement.

Une procédure de révision simplifiée peut permettre de rétablir le classement tel qu'il aurait dû être.

Cette révision simplifiée nécessite une concertation préalable avec la population, par le biais, par exemple d'un affichage permanent des documents, un examen du projet avec les personnes publiques associées et une enquête publique.

Il convient donc que vous approuviez le lancement de la procédure simplifiée.

Mme LEGROS demande si les terrains appartiennent à des agriculteurs.

M. le Maire explique que c'est justement grâce à M. LEFRANC, propriétaire de ces terrains, que l'erreur peut être décelée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire invite ensuite le conseil à venir assister à l'inauguration de l'exposition de l'hôtel de ville le 4 juillet prochain à 17 H 30, en présence du délégué aux Arts Plastiques Les conseillers ont pu constater que l'escalier de la mairie a changé de physique. Il accueille maintenant l'œuvre monumentale de Gérard GAROUSTE « le Murex et l'Araignée », et un chemin de tapis tissé à la Manufacture Royale du Parc, d'après un carton provenant de la maison HAMOT, agrément la montée. Les établissements CHASSAIN d'Aubusson ont fourni les stores qui occultent les fenêtres. Il reste à installer les lustres. C'est le fils de Gérard GAROUSTE qui a installé l'exposition des œuvres de Gérard Garouste, Olivier Masmonteil, Pierre Monestier et Edgardo Navarro.

2° Fixation d'une participation pour voies et réseaux – Rapporteur JL AZAIS

Lors de sa séance du 02 octobre 2008, le conseil a approuvé le montant de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) mis à la charge des propriétaires de terrain sis à La Combe Seiglière pour le prolongement et la réalisation d'aménagements sur la voie d'accès à la halle de tennis.

Ce projet présenté concernait M MONTJOFFRE qui désire faire édifier une maison funéraire.

Le montant total des dépenses avait été estimé à 128 541,93 € soit 18,75 € le m² pour un terrain d'une surface totale de 6 855,54 m². La Municipalité prenant à sa charge 50 % de ce coût, le montant restant à la charge des propriétaires du terrain était de 64 270,96 € soit 9,38 € le m².

Le montant de la participation de M MONTJOFFRE, propriétaire d'un terrain de 3 883,10 m² s'élevait donc à 36 423,48 €.

Depuis lors, des devis précis ont permis de faire baisser le coût des travaux, notamment sur le poste « éclairage public »

Ainsi le montant des travaux ressort désormais à 115 399,56 € ramenant la participation des propriétaires à 57 699,78 € soit 8,42 € le m².

La participation de M. MONTJOFFRE s'élève donc à 32 695,70 €.

M. le Maire souligne la bonne nouvelle pour M. MONJOFFRE qui réalise ainsi une économie de 3 000 euros.

Mme SALLANDROUZE demande des explications sur l'intérêt d'une maison funéraire.

M. le Maire indique que c'est un lieu où il est possible de pratiquer la thanatopraxie, mais surtout qui permet d'accueillir le corps des défunts et de recevoir la famille, avant l'inhumation. La maison funéraire sera installée au-dessus du hall polyvalent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3° Création de postes – Rapporteur Daniel RAPINAT

Afin de satisfaire aux besoins de la collectivité en personnel, il vous est demandé de créer les postes suivants :

- un poste d'attaché principal à temps complet
- un poste de rédacteur chef à temps complet

M. le Rapporteur précise que ce sont des postes qui vont permettre l'avancement de grade de deux agents en poste.

M. LE BIHAN demande pourquoi ne pas transformer les postes.

M. le Maire indique qu'un poste ne se transforme pas, il se supprime ou il se crée. Les postes laissés vacants par ces agents seront supprimés ultérieurement, au moment du « toilettage » du tableau des emplois, en principe au moment du vote du budget primitif de la collectivité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4° Admission en non valeur – Rapporteur Daniel RAPINAT

Madame la comptable du Trésor nous a fait savoir que malgré toutes les procédures mises en œuvre, elle n'a pu recouvrer une créance d'un montant de 33 714,54 € auprès de la société INGEMAR.

Cette somme correspondant à des travaux effectués en 1997 et 1998 par la Municipalité pour le compte de cette société.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à admettre cette somme en non valeur.

M. le Maire précise que cette entreprise a quitté Aubusson pour Marseille d'abord, puis la banlieue parisienne ensuite. Elle occupait le site actuel des Briconautes. C'est une marbrerie espagnole qui exploitait le site d'Aubusson comme base de stockage pour redistribuer ses produits. Lors de l'installation d'INGEMAR à Aubusson, la municipalité a effectué des travaux et malgré des moyens amiables possibles, l'entreprise n'a pas voulu honorer cette créance.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5° Subvention exceptionnelle – Rapporteur JC VACHON

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 800 € à l'OMS pour l'achat d'un défibrillateur.

M. le Rapporteur précise que l'OMS a bénéficié d'une subvention du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'acquisition d'un défibrillateur à hauteur de 700 €, la subvention de 800 € permettra d'assurer le complément de financement. Ce défibrillateur sera en dépôt à la mairie et les associations pourront l'emprunter le week end pour des compétitions importantes. Par ailleurs, le club local « Cœur et Santé » présidé par Mme SUCHAUD, a reçu en cadeau de l'association Nationale de cardiologie un défibrillateur qui est installé au hall polyvalent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6° Fixation des tarifs du centre aéré pour 2009 – Rapporteur Mme LEONARD

Il convient de fixer les tarifs pour la fréquentation du centre aéré pour les mois de juillet et août 2009. Ceux-ci vous sont proposés avec une augmentation de 3% par rapport à ceux de l'année dernière.

SEMAINE DU 13 JUILLET (4 jours)

	Quotient familial 0 à 610 €	Quotient familial 611 à 765 €	Quotient familial > 765 €
Tarifs	27,60 €	31,40 €	43,50 €
Avec Pass Temps Libre			
➤ C.A.F.	12,80 €		
➤ M.S.A.	7,60 €		

SEMAINE COMPLETE

	Quotient familial 0 à 610 €	Quotient familial 611 à 765 €	Quotient familial > 765 €
Tarifs	34,50 €	39,30 €	54,40 €
Avec Pass Temps Libre			
➤ C.A.F.	16,00 €		
➤ M.S.A.	9,50 €		

Mme CANOVA demande si la possibilité de fréquentation à la journée ou à la demi-journée ne pourrait pas être envisagée.

M. le Maire n'est pas hostile à l'examen de cette possibilité à l'avenir, mais la gestion à la semaine est plus facile à gérer pour les flux et les activités.

M. Rapinat indique que l'agrément fixe un nombre de places maximum – 80 places – et l'inscription à la semaine favorise la gestion, une inscription à la journée devrait conduire à bloquer des places (tous les mercredis).

Mme PISANI insiste sur la difficulté à gérer, notamment les activités.

Mme LEGROS demande si, du fait de la crise économique, les impayés augmentent.

Non, pas plus que d'habitude répond **Mme PISANI** en soulignant que l'augmentation des tarifs est modérée.

M. Sébenne suggère de réserver 4 ou 5 places jour la journée ou la ½ journée.

M. le Maire conclut en indiquant qu'un questionnaire sera proposé aux parents pour engager la réflexion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7° Demandes de subventions – Rapporteur C. DEFEMME

Le Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et le Commerce(FISAC) est un dispositif principalement destiné à financer des opérations diverses concourant à conforter le commerce.

Dans le cadre du FISAC urbain, les collectivités publiques peuvent ainsi voir leurs investissements aidés à hauteur de 20%. Sont notamment concernés les équipements facilitant l'accès aux espaces commerciaux, les halles, marchés couverts et de plein air, la signalétique.

Les projets de la Municipalité en la matière entrent parfaitement dans ce cadre avec l'aménagement de parkings paysagers à la place des anciens sheds de l'usine Philips, l'aménagement de la ruelle piétonne entre le quai des îles et la rue des Déportés, la réfection complète de la rue des Déportés elle-même, la réfection complète de la place du marché et la mise en place d'une nouvelle signalétique.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à déposer un dossier auprès des services concernés pour solliciter l'aide prévue par le FISAC pour les opérations citées.

M. SEBENNE s'inquiète du devenir de l'étude sur la signalétique.

M. le Maire répond que la DRAC a réalisé l'étude, C. DEFEMME et G. PALLIER réfléchissent à son application. **M. le Maire** explique ensuite que le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif d'aide au commerce de proximité en zone rurale, alimenté par un prélèvement sur la grande distribution.

Le FISAC comprend :

- **un volet rural** : la DCT (Démarche collective Territorialisée ex ORAC) actuellement conduite par le Pays Sud Creusois qui finance la rénovation de boutiques. Ce dispositif arrive à expiration. La volonté des élus a été de poursuivre cette opération, sans observer de période de latence, ce qui va conduire à un renouvellement pour 3 ans avec une optique un peu différente et d'autres priorités
- **un volet urbain** : ce sont des aides pour les professionnels mais également pour des aménagements urbains, comme le parking paysager pour Aubusson, la réfection de la rue des Déportés, la place du marché et la mise en place d'une nouvelle signalétique.
- Ce dossier s'étalera sur 4 ou 5 années, avec un phasage par tranche de travaux qui peuvent être financés à hauteur de 20%. La 1^{re} tranche sera constituée par le parking, la rue des Déportés, le quai des Isles. Viendront ensuite les travaux de la place du marché, de haut de la grande rue, du 1^{er} parking PHILIPS et du pont permettant l'accès.
- Ce dossier est conduit avec la chargée de mission du Pays Sud Creusois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8° Mise en place du dispositif « CESU Etat » - Rapporteur I. PISANI

La Caisse d'Allocations Familiales nous informe que certains allocataires vont percevoir des Chèques Emploi Service Universel (CESU) qui pourront servir à payer les frais de garde pour leurs enfants (crèche, halte garderie, jardin d'enfants, garderie péri-scolaire).

Le décret d'application du 29 avril 2009 prévoit dans ce cas précis l'exonération pour les organismes les acceptant des frais liés au remboursement de ces titres.

Il convient donc que la collectivité :

- demande son affiliation au Centre de Remboursement du CESU
- modifie l'acte constitutif des régies concernées

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à procéder à ces démarches

ADOPTE A L'UNANIMITE

9° Signature d'une convention avec CREUSALIS – Rapporteur J.L AZAIS

Lors de sa séance du 27 mai 2004, le conseil municipal a, pour la première fois, approuvé le projet de construction de logements sociaux individuels au Mont, sur le terrain situé en face de la gendarmerie et a autorisé le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Pour ce faire, la Municipalité a cédé à Creusalis, maître d'ouvrage, le terrain lui appartenant. Par courrier du 28 octobre 2008, le Préfet nous faisait savoir qu'il avait pris une décision favorable de financement en vue de la construction de 10 pavillons :

- 5 types III avec garages
- 4 types IV avec garages
- 1 type IV avec garage

Le début des travaux est programmé pour début juillet.

Il vous est maintenant demandé d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe relative à cette opération, la commune s'engageant à y participer financièrement, à hauteur de 7,5 % du coût total, soit 94 248 € pour un montant de travaux estimé à 1 256 644 €.

Mme LEGROS s'enquiert de l'emplacement de ces logements.

M. le Maire précise que ce sera en face de la gendarmerie du Mont.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire déplore ensuite que le dossier de rénovation de la maison FOUGEROL présenté par la commune n'ait pas été retenu au titre de la D.D.R.

Par ailleurs, il indique que le Syndicat Mixte de la Tapisserie se réunit demain matin pour la présentation du 1^{er} rapport sur la Cité de la Tapisserie, et il indique qu'il va proposer que la Communauté de Communes AUBUSSON-FELLETIN se substitue à la commune d'Aubusson au sein du syndicat, car FELLETIN, mais aussi BLESSAC, sont des communes concernées par la tapisserie.

M. SEBENNE évoque la rencontre qu'il a eue avec **M. Emmanuel GERARD**, chargé de mission et déplore que le principe du déménagement du musée vers l'ENSA soit pour lui définitif car offrant trois fois plus de surface au sol. Pour **M. SEBENNE**, dans ce cas particulier, il faut raisonner en volume, et il n'y a pas trois fois plus de volume dans les locaux de l'ENSA. Il indique avoir appris que le plafond du dernier étage pourrait être surélevé afin de pouvoir recevoir les tapisseries monumentales, et il s'inquiète de voir « un cabanon sur le Parthénon » rendant ainsi hommage à l'architecture de l'école. Il évoque aussi le problème de l'occultation des vitres. Pour lui, le site du musée, conçu pour préserver les tapisseries de la lumière, est une très belle œuvre qu'il faut conserver et plutôt déménager le théâtre et agrandir le musée dans l'espace laissé vacant.

M. le Maire lui répond en deux points :

- 1^{re} observation : à l'origine c'est l'Etat qui a voulu que l'école reste dévolue à la tapisserie, accueillant déjà l'atelier de retraiture du Mobilier National
- 2^e observation : la cité de la tapisserie ce n'est pas seulement le musée, c'est aussi la volonté de développer la formation, la recherche, de faire vivre des résidences d'artistes, d'adjoindre le centre de documentation de la tapisserie au fonds de l'ENSA. Le projet est plus ambitieux, ce sera la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé. **M. Emmanuel**

GERARD a mené un travail de concertation, y compris avec des partenaires européens, et des créateurs contemporains. **M. le Maire** évoque la création du Fonds Régional pour la création contemporaine qui vient d'être doté de 300 000 € (150 000 € de la Région, 150 000 € du département), c'est un fait historique qui s'ajoutera aux commandes publiques de l'Etat portant sur 120 000 € par an. Cet argent est géré par le Syndicat Mixte qui va constituer une Commission chargée du choix de projets et de leur lancement. **M. le Maire** voit également un lien à tisser entre la création artistique et l'action sociale en évoquant le travail de **Gérard**

- résidence et d'enfants défavorisés, leur permettant un accès à la création artistique

M. SEBENNE se déclare « émerveillé » par la rhétorique du maire qui n'est pas le reflet exact d'une situation sans problème, en donnant pour exemple l'annulation de l'exposition UBAC à l'ENSA cet été. Il regrette le manque de dynamique fédératrice des expositions présentées cet été, et le peu de publicité.

Pour **M. le Maire** les expositions prévues sont d'un bon niveau.

M. JL AZAIS revient sur les propos de **M. SEBENNE** qualifiant de « cabanon » le rajout architectural prévu pour rehausser le plafond de l'ENSA, en prenant pour exemple la Pyramide de Louvre, objet de vives polémiques en son temps et reconnue aujourd'hui comme une œuvre majeure.

Mme LEGROS s'inquiète de l'implication de l'Europe dans le projet de Cité de la Tapisserie.

M. le Maire indique que le Directeur, E. GERARD a des contacts avec Bruxelles, la Pologne et l'Angleterre. La Cité de la Tapisserie devra être un centre international de la tapisserie, à la fois musée et laboratoire des techniques d'aujourd'hui, il cite pour exemple la cité de la mode et de la dentelle de CALAIS, récemment inaugurée. Les salles du musée Lurçat, libérées, seront dévolues à la scène nationale qui manque d'espace pour les répétitions et pour accueillir des compagnies en résidence. G. Crinière et G. Bono pourront disposer d'espace et conforter leur label « scène national », il s'agit d'un enjeu fondamental pour une scène qui a accueilli 10 000 spectateurs sur la saison 2008-2009 et atteint un taux de remplissage de 85 % par spectacle.

M. SEBENNE persiste dans son idée de déplacer le théâtre.

Pour **M. le Maire**, toutes les énergies doivent converger et il reproche à **M. SEBENNE** de tirer dans un autre sens, tout comme ceux qui aimeraient voir fermer la scène. Il persiste dans son intention d'offrir les moyens de répétitions et de résidence à la scène Nationale. Il rappelle que le Contrat de Pôle Structurant prévoit 4.5 M€ (1.5 de l'Europe, 1.5 de l'Etat, 1.5 de la Région), en crédits « fléchés » pour la réalisation de cet équipement.

M. DIAS intervient pour souligner l'absence de cohérence du transfert du théâtre, alors que le musée y trouve toute sa place.

Le débat se clôt sur la divergence de transfert, et **M. le Maire** donne la parole à **Mme DEFEMME**.

Elle annonce à l'assemblée que pour fêter la fin des travaux de la rue Vaveix, une fête du Pont de la Terrade va être organisée demain soir à 19 H, elle sera ouverte à tous, il y aura un orchestre et un pot sera offert à l'assistance.

Mme LEGROS félicite la majorité pour les travaux réalisés et demande des précisions sur le bilan financier.

M. le Maire répond que le chantier a connu des désagréments techniques, mais le résultat est conforme aux prévisions budgétaires. Ce chantier, avec la rénovation du quartier de la Terrade, marque le début d'une stratégie globale qui englobe la rue des Déportés, la ruelle du quai des Isles, le parking paysager.

M. JL AZAIS précise que les travaux vont se concentrer sur la passerelle, le quai des Isles, avec l'effacement de réseaux, et la liaison avec la rue des Déportés. M. AZAIS évoque ensuite la station d'épuration dont le chantier a repris avec une bonne dynamique depuis le 08 juin. Le 31 décembre de cette année, les rejets devraient être conformes. Il signale par ailleurs que l'éclairage du Pont Neuf a été changé, que la campagne de PATA a commencé et enfin l'escalier de la mairie est bientôt terminé. C'est un chantier qui a été réalisé par les agents de la commune.

Mme CANOVA demande si les élèves de l'enseignement privé pourront bénéficier d'un transport par car au hall polyvalent pour la présentation des associations de la ville, en septembre prochain.

Mme LEONARD répond qu'il faut en faire la demande écrite à la mairie et en fonction du planning il sera répondu à l'école.

M. SEBENNE demande où en est l'idée émise par le maire de collectif des associations.

M. VACHON répond que pour le sport c'est l'OMS qui joue ce rôle.

Pour conclure la séance, M. le Maire indique à l'assemblée que **Mme MARTIN** a reçu son chèque, il espère que les tapisseries seront retrouvées et souhaite alors que Mme MARTIN puisse les racheter.